

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT- ECONOMIE -GESTION					M2
Mention :	Sciences Economiques					
Spécialité :	Economie et Gouvernance des Territoires					
Volume horaire étudiant :	288 h	116 h	h	h	420 h	812 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de la formation M2	Scolarité – secrétariat pédagogique
Rachel GUILLAIN MCF ☎ 03.80.39.35.26 rachel.guillain@u-bourgogne.fr Francis AUBERT Professeur ☎ 03.80.77.26.11 Francis.aubert@enesad.inra.fr	Delphine LARGE ☎ 03.80.39.35 48 delphine.large@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR de Sciences Economiques et de Gestion et ENESAD – Département d’Economie	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Les collectivités territoriales sont les acteurs majeurs du développement local. Leurs capacités d’actions et leurs compétences s’élargissent, du fait de la décentralisation et de la construction européenne. En même temps, le contexte de la décision publique locale se complexifie au niveau institutionnel (coordination entre les acteurs publics, partenariats public-privé...) et dans le champ des interventions (politique de la ville, développement durable...). Enfin, les capacités des territoires à s’insérer dans la compétition économique dépendent fortement de leur tissu économique et social dont les mutations sont aujourd’hui en pleine accélération : vieillissement démographique, cohésion sociale, intégration européenne et mondialisation, métropolisation et étalement urbain, gestion de l’environnement et développement durable... Dans un tel contexte, les besoins de compétences professionnelles sont en forte croissance dans le domaine de l’expertise économique, de la mise en œuvre de dispositifs d’actions, de l’évaluation des politiques associées et dans la mise en œuvre des systèmes de gouvernance des territoires appropriés.

Répondre à ces besoins suppose de fédérer des compétences d’économistes urbains et ruraux, des compétences théoriques et appliquées, en collaboration avec des statisticiens, des géographes et des aménageurs. La mobilisation de ces compétences se traduit dans l’offre de formation de la spécialité *Economie et Gouvernance des Territoires* du Master.

Ce parcours professionnel résulte d'une transformation du DESS Gestion et Politiques Urbaines mis en place en 2000. Ces années de fonctionnement ont montré l'intérêt et la qualité de la formation (implication importante des professionnels dans la formation, insertion professionnelle des diplômés rapide et correspondant aux compétences visées ...) dont les évolutions ont accompagné les besoins de compétences recherchés par les futurs employeurs. Les renouvellements massifs dans les postes visés par la formation, dans ces prochaines années, ainsi que les nouveaux métiers nés de la décentralisation offrent des perspectives d'insertion professionnelle et de promotion rapides.

La formation s'appuie sur un ensemble de partenariats formalisés entre d'une part les établissements d'enseignement supérieur du grand campus dijonnais, d'autre part les laboratoires de recherche qui leur sont associés et enfin sur un réseau de professionnels ancrés à tous les niveaux du développement local.

• **La formation est assurée par :**

- L'UFR de Science Economique et de Gestion de l'Université de Bourgogne
- *en cohabilitation avec l'Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD),*
- *en partenariat avec l'UFR de Sciences Humaines – Département de Géographie de L'Université de Bourgogne*

• **En appui avec des laboratoires de recherches associés à des organismes de recherche reconnus :**

- Le Laboratoire d'Economie et de Gestion – LEG – Unité Mixte de Recherche 5118 du CNRS
- Le Centre d'Economie et de Sociologie Appliquées aux Espaces Ruraux – CESAER – Unité Mixte de Recherche 1041 de l'INRA
- Le laboratoire de recherche Théoriser, Modéliser, Aménager - ThéMA - Unité Mixte de Recherche 6049 du CNRS - Université de Bourgogne et Université de Franche Comté.
- L'Ecole Doctorale LISIT, fédérant les équipes de recherche et les formations à la recherche en sciences humaines et sociales de l'Université de Bourgogne
- La Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, *Unité Mixte de Services CNRS et Centre de recherche de l'Université de Bourgogne sur les problématiques de citoyenneté et de mutations des territoires.*

• **En collaboration avec un réseau de professionnels issus :**

- du secteur privé (cabinets d'étude, secteur bancaire) et des organismes issus de partenariats publics-privés
- des collectivités territoriales et des services de l'Etat
- du milieu associatif

(se reporter au paragraphe « Liens avec les professionnels » pour plus de détails)

L'organisation de la formation permet de renforcer les liens entre les domaines de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et les pratiques professionnelles, tout en préservant les orientations spécifiques à chacun de ces domaines. Ainsi, la formation comprend une **1ère année (M1) Diagnostic Economique et Gouvernance des Territoires (DEGT)** d'initiation à la professionnalisation et à la recherche dans le domaine de l'action économique, de l'aide à la décision et de l'économie des territoires. **En 2^{ème} année**, la spécialité *Economie et Gouvernance des Territoires* à finalité professionnelle demeure fortement articulée avec la spécialité *Recherche* du Master pour les métiers dédiés à la recherche en Economie et Gouvernance des territoires (se reporter à la fiche de la spécialité recherche pour la présentation détaillée de ce parcours).

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Les situations professionnelles visées sont en rapport avec le développement territorial qui comprend aussi bien l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement que la gestion des modes de gouvernance associés. Les politiques en question peuvent être sectorielles (formation, logement, insertion, etc.), sachant que leur application est de plus en plus fréquemment raisonnée en fonction du contexte territorial (EPCI, Pays, SCOT...).

Ce sont les différents organismes et entreprises en charge des politiques publiques ou en contact direct avec les opérateurs qui constituent l'offre d'emploi accessible aux étudiants de la spécialité *Economie et Gouvernance des Territoires* du Master.

- Les débouchés principaux se trouvent dans les bureaux d'études et d'expertises des politiques territoriales, dans les organismes d'études statistiques, dans les agences de développement territorial, au sein des

collectivités territoriales, dans le milieu para-public et associatif. La formation est par ailleurs un atout pour accéder par voie de concours aux emplois (concours de catégorie A) de la fonction publique en général et de la fonction publique territoriale en particulier.

• Les fonctions correspondant aux postes visés sont des fonctions d'étude, d'évaluation et de conseil, de conduite de projet ou de politique, de management de structure ou de dispositif. Elles correspondent à des emplois de :

- Coordinateur de dispositif d'action publique, dès lors que sont mis en jeu des partenariats institutionnels en référence à des logiques d'action territorialisées ;
- Chargé d'étude pour l'élaboration et le suivi de l'action publique territoriale : réalisation d'études d'impact des mesures de développement économique, mise en place de dispositifs de suivi de l'occupation des logements sociaux, étude des mobilités géographiques et sectorielles de l'emploi, suivi des politiques territoriales (contrats de plan Etat-Région ; contrats de pays, contrats d'agglomération ...)
- Chef de projet dans le domaine de l'équipement ou de l'aménagement concernant des circonscriptions territoriales ;
- Chargé de mission pour les questions de développement économique : rationalisation des choix économiques sur une base territoriale face aux atouts économiques et à l'évolution technologique ;
- Chargé d'étude pour la mise en place d'observatoires liés aux actions publiques territoriales (politique de la ville, contrat de pays et d'agglomération, logiques d'intercommunalité, etc.) ;
- Responsable d'agence de développement ou de structure de planification spatiale, en contexte urbain, périurbain ou rural.
- Chef de service dans une entreprise ou un organisme chargé de missions territorialisées de service public

Poursuite d'études

La mise en place du système LMD permet d'envisager de suivre une partie du cursus à l'étranger ou la poursuite des études à l'étranger.

La poursuite des études dans le cadre d'une formation doctorale est également envisageable à l'issue de la spécialité professionnelle *Economie et Gouvernance des Territoires*.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La spécialité vise à répondre aux besoins grandissants en matière de diagnostic économique, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques territoriales et d'évaluation de leurs impacts dans le sens d'une gestion plus efficace et équitable des mutations économiques et sociales des territoires. Pour cela, la formation a pour objectifs de développer 4 types de compétences :

- des compétences analytiques : capacités à analyser des problèmes, à les relier à des modèles économiques théoriques et au contexte institutionnel afin d'éclairer les mécanismes d'organisation et d'évolution des territoires et d'élaborer les politiques territoriales,
- des compétences techniques : capacités à mobiliser les méthodes et les outils de traitement de l'information tels que les techniques d'analyses de données, les Systèmes d'Information Géographique, les logiciels de statistiques, les logiciels d'enquêtes...
- des compétences opérationnelles : capacité à mobiliser et à appliquer les connaissances acquises dans le domaine de l'expertise des territoires, de l'aménagement et de l'évaluation des politiques.
- des compétences en communication : capacités à produire des documents écrits, à présenter oralement des travaux, à conduire des entretiens...

La formation aux langues étrangères est centrée sur l'anglais et elle s'appuie sur une formation en M1 et une auto formation en M2 au Centre de Langue, des cours et des conférences assurés en anglais et la fourniture de documents en anglais, une incitation à passer le TOEFL (Test of English as Foreign Language) ou un autre test équivalent.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

La **deuxième année** de la spécialité *Economie et Gouvernance des Territoires* prépare directement à la vie professionnelle dans les champs de l'action publique territoriale, de l'évaluation des projets et des politiques d'aménagement des espaces ruraux et urbains. Elle combine les aspects méthodologiques et appliqués dans ces domaines tout en complétant la connaissance générale du milieu et des acteurs. La voie professionnelle de la spécialité a pour **objectif** de former des « **spécialistes de la gouvernance des territoires** » capables de s'impliquer directement ou de collaborer à **l'élaboration, à la mise en place, au suivi et à l'évaluation des politiques territoriales**. L'ambition de cette formation repose sur l'utilisation de grilles multidisciplinaires d'analyse des mécanismes et des outils du développement afin de mieux gérer les mutations des territoires.

La professionnalisation de la formation visant à une insertion efficace des étudiants dans la vie professionnelle prend toute son ampleur en 2^{ème} année avec la conduite de projets professionnels commandités par des professionnels et la proposition de projets professionnels sous forme d'ateliers encadrés par les intervenants dans la formation. Le projet d'insertion de l'étudiant et la définition du stage sont discutés individuellement et à l'occasion de séances de suivi collectives (UE5). Le stage professionnel est d'une durée minimale de 3 mois (12 semaines) et d'une durée maximale de 6 mois. Chaque étudiant bénéficie de l'aide et de l'encadrement d'un tuteur professionnel et d'un tuteur pédagogique. A l'issue du stage, l'étudiant est évalué sur sa capacité à s'intégrer dans l'entreprise, sur ses capacités à s'organiser et à remplir les missions qui lui sont confiées, sur son apport personnel à l'entreprise, sur le rapport de stage (écrit) et sur la soutenance orale.

Les liens avec les professionnels

L'implication des institutions et des organismes publics et privés dans la formation se réalise en 2^{ème} année selon 6 modalités :

- participation active et importante dans la formation (cours, conférences, jurys),
- proposition de projets professionnels (3 projets par an)
- accueil en stage des étudiants de la spécialité (de 3 mois minimum à 6 mois maximum),
- commande d'études (par exemple de l'Association Régionale HLM de Bourgogne en 2002, du SGAR-SRIAS Bourgogne en 2003),
- accès du personnel de ces institutions et organismes à la spécialité EGT au titre de la formation continue,
- recrutement des jeunes diplômés.

↳ Liste des partenaires professionnels

Les services de l'Etat (ASSEDIC, DDA, DDE, DRASS, DRE, DIREN, SGAR, CAF), les collectivités locales (Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, Conseil Régional de Bourgogne, CESR, Conseils généraux), l'INSEE, la CDC, les Associations (Union Sociale de l'Habitat, ICOVIL, Habitat et Humanisme, Espace et Développement...), les structures territoriales (Pays, Parcs naturels régionaux, agences de développement...), les cabinets d'études (ACEIF à Dôle, Urbicand à Dijon, PLC à Paris...), les consultants (Murat Bayam, Jean-Paul Daubard...), les laboratoires d'études et de recherche (CNRS et INRA), les sociétés de transport ...

↳ Les projets professionnels

- « L'audit urbain de l'agglomération dijonnaise selon le cahier des charges de la Communauté Européenne » évalué par la Communauté de l'agglomération dijonnaise
- « Le plan paysage : outil pour le Grand Dijon ? » commandité par la communauté d'agglomération du Grand Dijon
- « La gouvernance des bailleurs sociaux dans le quartier sensible du Belvédère » commandité par la ville de Talant (21)
- « L'accession sociale à la propriété : diagnostic et prospective pour la COMADI » commandité par l'Union Sociale de l'habitat de Bourgogne
- « Etude évaluative et prospective d'un projet routier de jonction en périphérie nord-ouest de l'agglomération dijonnaise » commandité par la Direction Départementale de l'équipement de Côte d'Or.

↳ Quelques exemples de stage

- Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bisontine* (Doubs, 25) : "Valorisation paysagère du Doubs Navigable"
- Cabinet ACEIF* (Dôle, Jura, 39) : "Une mission de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale : l'assistance au relogement des familles dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain (Auxerre)"
- Cabinet AURES* (Nantes, Loire Atlantique, 44) : "Evaluation du Programme Social Thématique en Loire-Atlantique"
- Cabinet URBAM Conseil* (Epinal, Les Vosges, 88) : "Etude pré-opérationnelle à l'OPAH de la Communauté de communes du Val-Dunois (55 Meuse) "
- Cabinet URBICAND* (Dijon, Côte d'or, 21) : " Les communautés de communes vecteurs de développement local"
- Caisse d'allocations Familiale de la Côte d'Or* : « Quel rôle pour la CAF de Côte d'Or dans le développement du pays du chatillonnais? »
- Caisse des Dépôts et Consignations* (Marseille, 13) : « Le logement des travailleurs saisonniers du tourisme en région PACA »

Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (Côte d'or, 21) : "La loi SRU et les Plans Locaux d'urbanismes", "SIG : quelles possibilités en matière de gestion urbaine ?"

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (Doubs, 25) : "L'ilot Marnières : approche d'un espace en re-devenir"

Communauté de communes du pays Losnais (21) : « Diagnostic et prospective du pays Losnais »

Conseil Régional de Bourgogne : "La régionalisation des TER : état des lieux et attentes des bourguignons"

Conseil de Développement de l'Ouest Charente Pays du Cognac : Les services à la personne sur l'ouest Charente-Pays du cognac »

CERTU (Lyon) : « La tarification sociale et solidaire dans les transports publics départementaux »

CESR Bourgogne : "Financement de la culture et territoires"

DDE Hautes Pyrénées (65) : "Mise en place d'une convention GUP dans le cadre d'une ORU"

DRE et SGAR Bourgogne : "La mise en œuvre de l'évaluation de la politique de la ville en Bourgogne"

DIREN Bourgogne : "Approche sensible de la RN 74 au nord de Dijon",

FASILD (direction nationale) : "Pour une politique d'égal accès de tous au service public de l'emploi : une coopération entre le FASILD et l'ANPE - Evaluation de l'accord cadre régional Bourgogne FASILD/ANPE"

Grand Projet de Ville Marseille (Bouche du Rhône, 13) : "Diagnostic et aménagement du noyau villageois Les Crottes "

Ville de Chenôve (Côte d'or, 21) : "Politique de la ville : diagnostic de l'offre culturelle de quatre équipements au regard de leur public"

Ville d'Autun (Saône et Loire, 71) : "Requalification de la Place Centrale de la ville d'Autun"

Ville de Saint-Louis (Haut-Rhin, 68) : "Développement et informatisation de la procédure de contrôle des associations subventionnées par la ville de Saint-Louis"

Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne : "La place de l'évaluation dans la Gestion Urbaine de Proximité"

Société Centrale d'Équipement du Territoire : "Etude d'impact du TGV Est sur la Zone d'Activités de la Commune de Vandières", "Le centre commercial Saint-Exupéry à Chenôve, un espace à restructurer"

SAPRR : "Les activités et les sites logistiques du losange autoroutier A6, A36, A39 et A38"

Modalités d'accès à l'année de formation :

La deuxième année de la spécialité *Economie et Gouvernance des Territoires* est accessible en formation initiale et en formation continue. Elle s'adresse aux titulaires de diplômes universitaires français ou étrangers ou aux étudiants diplômés des écoles d'ingénieurs.

- *En formation initiale*, la formation est ouverte à tous les étudiants ayant validé une première année de Master ou titulaire d'un diplôme de niveau équivalent; les disciplines suivantes étant toutefois plus appropriées : économie, sciences de gestion, administration économique et sociale, géographie, histoire, sociologie, droit

- *Pour la formation continue*, la deuxième année est accessible sur le principe de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). La formation est ouverte aux agents du secteur public, aux cadres du secteur associatif privé ou du secteur privé en fonction de leur expérience professionnelle. L'intégration des personnes en *formation continue* est facilitée par une période d'enseignement réduite (six mois maximum d'octobre à mars) à raison de 3 jours hebdomadaires (lundi, mardi et mercredi). Un suivi personnalisé est prévu en cours de formation pour les étudiants qui le souhaitent. Des modalités particulières, telles que le suivi d'une partie seulement de la formation ou le suivi de la formation complète sur deux années, sont possibles en fonction de l'expérience du candidat (Renseignements : Service Universitaire de Formation Continue de Bourgogne : SUFCOB).

- La formation est ouverte aux étudiants des Ecoles d'ingénieurs pour lesquels elle représente un complément de formation. Elle est accessible sur le principe de la Validation d'Acquis (VA) en fonction des parcours antérieurs des étudiants.

- Pour les étudiants salariés, la formation peut être suivie sur 2 années

■ sur sélection :

- Le recrutement se fait à partir d'une présélection sur dossier suivie éventuellement d'un entretien devant une commission composée d'enseignants et de professionnels. Seront pris en compte, le dossier universitaire, l'expérience professionnelle acquise, la motivation et le projet professionnel du candidat, son

adéquation avec les objectifs de la formation. Il peut être demandé au candidat admis dans la formation de suivre des cours supplémentaires. Les sélections ont lieu début juillet (1^{ère} session) ou en septembre (2^{ème} session).

- La capacité d'accueil est fixée à 25 étudiants.

■ bourses

Les étudiants peuvent obtenir une bourse attribuée par le CROUS, sur critères sociaux ou sur critères universitaires faites auprès du CROUS (<http://dse.ac-dijon.fr>, Dossier Social Etudiant) dans l'année précédent la rentrée universitaire dans la formation visée. Les étudiants doivent remplir un dossier au moment de leur inscription administrative dans la formation visée.

Les bourses attribuées au mérite sont délivrées par le M.E.N.E.S.R et le Conseil Régional.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de la formation ou les services de l'Université de Bourgogne (<http://u-bourgogne.fr>, la vie à l'Université, Aides et services sociaux).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Les étudiants relevant de la formation continue (FC) peuvent bénéficier d'un suivi individualisé au cours de la formation en fonction de leurs besoins évalués par l'équipe pédagogique. Ce suivi individualisé peut nécessiter jusqu'à 30h TD par année de formation (60h TD au total si l'étudiant de FC suit la formation sur 2 ans).

La formation comprend 4 UE d'enseignements et une UE consacrée au stage et au projet professionnel de l'étudiant.

Les UE 2, 3 et 4 comportent chacune un projet d'étude commandité par les professionnels partenaires de la formation. Chaque projet mobilise les étudiants pendant 3 mois : 2 projets ont lieu au 1^{er} semestre avec une restitution en janvier et le 3^{ème} projet à lieu au second semestre avec une restitution en mars. Les étudiants se constituent en bureau d'étude pour réaliser les missions inscrites au cahier des charges. Des séances « bilan », inscrites à l'emploi du temps, sont prévues régulièrement pour suivre la progression du travail du bureau d'étude. Chaque projet donne lieu à la rédaction d'un rapport de synthèse qui prend la forme d'un document pouvant être diffusé à la communauté professionnelle. Chaque projet donne également lieu à une présentation orale publique au cours de laquelle le jury d'évaluation analyse la capacité de restitution du bureau d'étude et sa capacité à débattre avec les personnes présentes.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

La formation se déroule sur une année universitaire. Les enseignements se déroulent d'octobre à mars et le stage débute en avril.

SEMESTRE 3								
Intitulé et nature des UE	CM	TD	Total	ECTS	Type Examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
UE 1 : Territoires et jeu des acteurs								
Problèmes territoriaux contemporains	24		24		Ecrit	3		3
Choix publics et gouvernance	18		18		Ecrit	3		3
Aménagement des territoires	24		24		Ecrit	3		3
Applications professionnelles (<i>Conférences</i>)	12		12		Oral	1		1
TOTAL UE 1	78		78	10		10		10

UE 2 : Evaluation et aménagement des territoires								
Dispositifs et organisation des territoires	24		24		Ecrit	3		3
Outils et stratégies de gestion territoriale	24		24		Ecrit/Oral	3		3
Evaluation des politiques publiques	12	18	30		Ecrit/Oral	3		3
Applications professionnelles (<i>conférences +projet</i>)	12	10	22		Ecrit/Oral	1		1
TOTAL UE 2	72	28	100	10		10		10
UE 3 : Diagnostic des territoires								
Techniques d'enquête (1)	24		24		Ecrit/Oral	3		3
Econométrie spatiale (1)	24	12	36		Ecrit	3		3
Projet SIG (1)	24	12	36		Ecrit/Oral	3		3
Diagnostic des systèmes territoriaux (projet)	12	18	30		Ecrit/Oral	4		4
TOTAL UE 3	60	30/42*	90/102*	10		10		10
Total Semestre 1	210	58/70*	268/280*	30		30		30

SEMESTRE 4								
Intitulé et nature des UE	CM	TD	Total	ECTS	Type Examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
UE 4 : Domaines d'application								
Politique de la ville et action sociale	18		18		Ecrit	2		2
Politiques agricoles et d'environnement	18		18		Ecrit	2		2
Transport-mobilités et cadre de vie	18		18		Ecrit	2		2
Pratiques de la gouvernance		27	27		Ecrit	2		2
Applications professionnelles (<i>conférences + projet</i>)	18	10	28		Ecrit/Oral	2		2
TOTAL UE 4	72	37	109	10		10		10
UE 5 : Projet professionnel								
Appui à la définition du projet professionnel	6	9						
Suivi personnalisé des stagiaires en formation continue		30						
Stage					Ecrit/Oral			
TOTAL UE 5	6	9	15	20		20		20
Total Semestre 2	78	46	124	30		30		30
Total 2^{ème} Année	288	104/116*	392/404*	60		60		60

CT : Contrôle Terminal CC : Contrôle Continu

(1) : 2 cours parmi 3

* : volume variable suivant les options

(a) : la durée du stage est évaluée à 420 h compte tenu du nombre de semaines de présence minimale dans l'entreprise (13 semaines)

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● **Sessions d'examen : précisions**

La semestrialisation est assurée par l'organisation de périodes d'examen : au cours du mois de janvier pour le 1^{er} semestre et au cours du mois de mars pour le second semestre (à l'exception de l'UE5). Deux sessions de délibérations pour l'année sont prévues :

- 1^{ère} session : fin juin

- 2^{ème} session : fin septembre

Les délibérations de la seconde session pour la promotion de l'année t ont lieu avant la date de rentrée universitaire de la promotion t+1

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION :

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

En plus des dispositions générales précisées dans les procédures de validation des parcours M2 figurant dans la présentation générale de la mention Sciences Economiques du Master Economie-Gestion, les dispositions spécifiques à la spécialité Economie et Gouvernance des Territoires sont les suivantes.

Pour les règles de compensation entre les matières (au sein d'une UE) ou entre les UE (au sein d'un semestre), les coefficients affectés aux matières et aux UE constituent les pondérations à utiliser pour le calcul soit de la note d'UE (coef de matière), soit de la moyenne générale de l'étudiant (coef des UE).

La moyenne pondérée générale sert à terminer la mention obtenue pour le diplôme.